



Commission départementale
de la consommation des espaces agricoles
de la Savoie



Compte-rendu de la séance du
5 octobre 2012

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) s'est réunie à la DDT de la Savoie le 5 octobre 2012, sous la présidence de Jean-Pierre LESTOILLE, directeur de la direction départementale des territoires, représentant Monsieur le Préfet de la Savoie.

Assistaient à cette réunion en tant que membres de la CDCEA :

- ✓ M. Gilles FLANDIN, maire de Les Chapelles
- ✓ M. Xavier TORNIER, vice-président SCoT Arlysère
- ✓ Mme Aurélie ROY, chef du SPAT DDT de la Savoie
- ✓ M. Cédric LABORET, vice-président de la Chambre d'Agriculture des Savoie
- ✓ M. Roger SIBUET, FDSEA des Savoie
- ✓ M. Emmanuel GUICHERD, syndicat des jeunes agriculteurs de la Savoie
- ✓ M. Bernard FERNEX DE MONGEX, propriétaire agricole siégeant à la CDOA
- ✓ M. Robert MONDOT, représentant de l'association UFC Que choisir
- ✓ M. André COLLAS, vice-président de la FRAPNA

Membres ayant donné mandat :

- ✓ M. Lionel MITHIEUX, vice-président du conseil général de la Savoie a donné mandat à Gilles FLANDIN
- ✓ M. Jean-François DUC, maire de La Trinité a donné mandat à Xavier TORNIER
- ✓ M. Philippe ROUHETTE, représentant de la chambre interdépartementale des notaires a donné mandat à Robert MONDOT

Membres de la CDCEA excusés :

- ✓ M. Michel CHAMBE, confédération paysanne de la Savoie

Personnes présentes non membres de la commission :

- ✓ M. Serge LACOUR, services de la chambre d'agriculture de la Savoie
- ✓ M. Pierre BARDAGOT, services de la FDSEA de la Savoie
- ✓ Mme Émilie LEVEAU-VIGNAL, INAO
- ✓ M. Emmanuel LAPERRIERE, directeur de la SAFER Savoie
- ✓ Mme Bénédicte BERNARDIN, DDT, adjointe au chef du SPADR
- ✓ Mme Violette RAGUE, DDT/SPAT/AU/secteur SCOT Métropole Savoie
- ✓ M. Antoine STOZICKY, DDT/SPAT/AU/secteur Maurienne
- ✓ M. Robert VIDAL, DDT/SPAT/AU/ secteurs SCOT Arlysère et APTV
- ✓ Mme Martine GIRARD, DDT chef de l'unité SPAT/APU

Personnes non membres de la commission excusées :

- ✓ M. Jérôme DUPRAZ, Conseil Général
- ✓ M. Philippe POURCHET, directeur de l'EPFL de la Savoie

Ordre du jour

N°	Dossiers soumis à examen	Rapporteur	Personnes invitées	Heure prévisionnelle
1	Carte communale de MONTVERNIER	DDT	M. le maire	09 h 00
2	PLU de NOTRE DAME DE BELLECOMBE	DDT	M. le maire	09 h 45
3	PLU de VERRENS-ARVEY	DDT	M. le maire	10 h 30
4	PLU de MONTAGNOLE	DDT	M. le maire	11 h 15
5	Déclaration préalable de travaux sur une commune en RNU (Épierre)	DDT		12 h 00

Monsieur Jean-Pierre LESTOILLE ouvre la séance à 09 heures en déclinant l'ordre de jour.

Madame Hélène GIBERT, Coordinatrice du PRAD, chargée de mission foncier agricole à la DRAAF Rhône-Alpes effectue le tour des DDT de la région dans l'objectif notamment de réaliser un bilan sur le fonctionnement de cette instance pour fin 2012. Ce bilan pourra ensuite être présenté, par département, lors d'une commission début 2013.

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE CARTE COMMUNALE DE MONTVERNIER
(Art L 124-2 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 1 : Carte communale de MONTVERNIER

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : M. CROSAZ, maire

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 5 octobre 2012 à Chambéry, a examiné le projet de carte communale de la commune de Montvernier.

Montvernier dispose actuellement d'une carte communale approuvée en 2008. La commune a souhaité réviser sa carte communale pour étendre la zone de lotissement à l'entrée du chef-lieu, sur un secteur agricole actuellement en friche, pour partie propriété de la commune. Par ailleurs, quelques terrains constructibles sont rendus à l'agriculture.

La commission constate que la pérennité de l'activité agricole ainsi que le fonctionnement des exploitations actuelles sont globalement maintenus compte-tenu de la préservation des zones à enjeux agricoles.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis favorable à l'unanimité au projet de carte communale.

Chambéry, le **10 OCT. 2012**
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE NOTRE DAME DE BELLECOMBE
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 2 : PLU de NOTRE DAME DE BELLECOMBE

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : M. MOLLIER, adjoint au maire

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 5 octobre 2012 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de NOTRE DAME DE BELLECOMBE, arrêté par délibération du 25 juin 2012 et reçu en préfecture le 16 juillet 2012.

Le débat qui a suivi la présentation du projet de PLU a été nourri et animé par les interventions motivées et argumentées des participants.

Appelée à se prononcer, la commission note la difficulté à émettre un avis sur un projet de PLU « non grenelle », car arrêté avant le 1er juillet 2012, date imposant aux PLU notamment de présenter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de justifier les objectifs de modération de cette consommation. Cette analyse aurait permis de juger de la réelle consommation foncière du territoire communal.

La commission demande à la commune :

- de mettre en place des outils permettant une analyse pertinente de la consommation foncière afin de réaliser un bilan objectif ;
- de réétudier l'articulation entre les zones 1AU et 2AU afin de préserver les secteurs ayant un enjeu agricole avéré et de réduire globalement les zones AU citées ci-après (au lieu-dit « Les Coins », la zone 1AU2z ; au lieu-dit « Les Georgières », la zone 1AU6 ; au lieu-dit « Le Planay », la zone 1AU4z ; au lieu-dit « Le Chardonnay », les zones 2AU) ;
- de mettre en place une démarche pour définir un seuil de densification sur les zones à urbaniser dédiées à l'hébergement touristique et pas seulement un nombre de lits par zone.

Dans ce contexte, l'avis de la commission est défavorable au regard de l'incohérence entre l'ambition démographique communale et la surface de zones à urbaniser affichée dans le projet de PLU.

Chambéry, le 10 OCT. 2012
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE VERRENS-ARVEY
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 3 : PLU de VERRENS-ARVEY

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : M.RAUCAZ, maire

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 5 octobre 2012 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de VERRENS-ARVEY, arrêté par délibération du 17 juillet 2012 et reçu en préfecture le 09 août 2012.

Monsieur le maire confirme l'objectif communal affiché dans le projet de PLU de préserver l'activité agricole, et notamment autour des 3 grandes exploitations recensées sur Verrens-Arvey.

Toutes les zones AU (zones à urbaniser), mais également certaines zones UA (zones urbaines à vocation dominante de développement de l'habitat) ont fait l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Cette disposition est appréciée par les membres de la commission.

Cependant, l'analyse de la consommation du foncier et la justification des objectifs de modération de la consommation de l'espace mériteraient d'être complétées dans le rapport de présentation et le projet d'aménagement et de développement durables.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis favorable à l'unanimité au projet de PLU, assorti toutefois de deux réserves :

- les secteurs concernés par une orientation d'aménagement et de programmation seront affichés sur le plan de zonage ;
- un complément sera apporté au projet au regard de la consommation foncière et de la justification des objectifs de modération de celle-ci.

Chambéry, le **10 OCT. 2012**
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE MONTAGNOLE
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 4 : PLU de MONTAGNOLE

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : M.VENTURINI, maire

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 5 octobre 2012 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de MONTAGNOLE, arrêté par délibération du 13 juillet 2012 et reçu en préfecture le 23 juillet 2012.

Globalement le projet de PLU prend en compte la préservation des espaces agricoles. Cependant, trois points soulèvent une discussion :

- Au chef-lieu, la parcelle (cadastre n° 1990 et 1997), située à l'extrémité Est de la zone UC ;
- Au lieu-dit l'Évêque, une partie de la parcelle (cadastre n° 1986), située à l'Est de la voie communale n°3, qui plus est en contradiction avec l'application de la loi Montagne dont le principe est de construire en continuité ;
- L'affichage dans le PADD d'une orientation dont l'objectif à long terme est d'urbaniser le secteur du Domaine, à l'Est du chef-lieu.

La carte d'importance des surfaces agricoles du rapport de présentation cible ces trois secteurs en enjeu agricole fort.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis globalement favorable au projet de PLU.

Cependant, les trois points évoqués ci-dessus reçoivent un avis défavorable.

Dans ce contexte, la commission demande à la commune de reclasser en terrain agricole, au chef-lieu les parcelles 1990 et 1997 et au lieu-dit l'Évêque la partie de la parcelle 1986, zonées en UC au projet de PLU. Elle demande également la suppression de l'orientation du PADD visant à urbaniser, à long terme, le secteur dit du Domaine.

Chambéry, le 10 OCT. 2012
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR L'AUTORISATION D'URBANISME DE EPIERRE
(Art L 111-1-2 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 5 - Autorisation d'urbanisme Épierre

Rapporteur : DDT

Il s'agit d'un dossier de déclaration préalable à la réalisation de construction relative à la rénovation d'une partie de hangar agricole en ruine sis sur la commune de Épierre.

Cette commune n'est pas régie par un document d'urbanisme : c'est donc le règlement national d'urbanisme qui s'applique et c'est dans ce contexte que le dossier est examiné.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis défavorable à l'unanimité : la destination du bâtiment projeté ne nécessite pas une implantation proche du bâtiment existant.

Chambéry, le 10 OCT 2012
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE



Quelques informations « CDCEA » :

Depuis la précédente commission du 7 septembre 2012, les membres sont informés de :

- l'arrêt du PLU de Verel-Pragondran, commune incluse dans le périmètre du SCOT approuvé de Métropole Savoie ;
- l'arrêt du PLU de Albertville, commune incluse dans le périmètre du SCOT approuvé de Arlysère ;
- l'arrêt du PLU de Domessin.

Il est confirmé que les membres de la commission n'ont pas souhaité examiner les projets de PLU de Verel-Pragondran et d'Albertville.

La 1ère réunion du groupe de travail relatif à la définition d'une grille d'analyse et de critères d'examen des dossiers présentés à la commission s'est déroulée le 26 septembre 2012.

Une 2ème réunion est prévue le 13 novembre 2012 à 14 heures à la DDT.

La séance se clôt vers 12 heures 30.

La prochaine réunion se tiendra le vendredi 9 novembre 2012, à partir de 9 heures à la DDT.

L'ordre du jour comprendra l'examen du projet de PLU de DOMESSIN.

Pour le préfet, **10 OCT. 2012**
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE